



Obligation de remplir cuve fioul a ma sortie

Par **nathalie**, le **22/05/2008** à **11:06**

bonjour, je suis locataire depuis 5 ans, je dois déménager début juillet et mon propriétaire veut que je remplisse la cuve de fioul!
sur mon bail il n'a jamais été stipulé que je devais la remplir à ma sortie.
lors de mon arrivée je n'ai pas signé de document allant dans ce sens.
le propriétaire a dit à l'agence qu'il y avait eu un accord oral avec mon ami qui est décédé à ce jour! donc je n'ai pas de preuve de cet accord, ni de document signé avec obligation de la remplir!
peut-il m'obliger à la remplir?
merci d'avance pour vos réponses
nathalie